

Cayenne, le 18 août 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Eclipse solaire du 21 août 2017 : des consignes pour l'observer en toute sécurité

Le 21 août 2017, une éclipse partielle du soleil sera visible en Guyane entre 16h et 18h (avec un degré d'obscurité de 55 %). L'observation d'un tel événement nécessite impérativement de se protéger les yeux avec des lunettes de protection spéciales afin d'éviter toute lésion oculaire, particulièrement chez les enfants.

L'ARS Guyane rappelle les risques et moyens de protection.

Des dangers pour vos yeux

Une observation directe d'une éclipse solaire, totale ou partielle, peut entraîner des lésions ophtalmiques graves et irréversibles.

Les risques oculaires auxquels expose une observation directe du soleil, sont de deux natures :

- des lésions cornéennes à type de kératite, liées essentiellement aux ultraviolets, douloureuses mais réversibles en quelques jours ;
- des lésions rétiniennes à type de brûlures rétiniennes liées à l'effet thermique du rayonnement solaire et à un effet photochimique sur les cellules rétiniennes particulièrement fragiles.

Ces lésions peuvent altérer définitivement la vue. Les enfants sont particulièrement concernés par ces risques. Le caractère partiel de l'éclipse la rend aussi dangereuse qu'une éclipse totale.

Protégez vous : munissez-vous de lunettes spéciales

Vos lunettes de soleil ne sont pas des lunettes de protection ! En aucun cas le soleil ne doit être observé avec des instruments d'optique (jumelles, appareil photographique, lunettes 3D, etc...) ni avec des moyens de protection de fortune, comme des verres fumés, les films radiologiques dont le niveau de protection est très insuffisant.

Pour observer cet événement dans de bonnes conditions de sécurité, il est indispensable de se munir de **lunettes spéciales de protection complètement opaques à la lumière normale (homologuées marquage CE)**.

L'Agence Régionale de Santé de Guyane recommande aux personnes souhaitant observer dans de bonnes conditions l'éclipse partielle de soleil du 21 août prochain :

- de se munir de moyens de protection adaptés pour une observation directe du soleil. Vous pourrez vous les procurer auprès des pharmacies d'officine et de certains opticiens. **En cas de rupture de stock auprès de ces professionnels, il ne faut surtout pas utiliser de moyens de substitution pour observer le phénomène.**

Si vous ne disposez pas de lunettes spéciales de protection, abstenez-vous d'observer l'éclipse !

Il convient également de manipuler ces lunettes avec précaution afin d'éviter de dégrader leur surface. Des filtres endommagés, rayés ou perforés ne doivent pas être utilisés.

- Il est impératif de ne pas réutiliser des lunettes anciennes.
- Il est également conseillé de limiter à quelques minutes les observations du soleil et d'effectuer un temps de pause entre deux observations afin de reposer les yeux.
- Les personnes en charge d'enfants (parents, éducateurs, accompagnateurs...) doivent particulièrement veiller à ce que ces derniers suivent les recommandations sanitaires énoncées ci-dessus afin de prévenir le risque de lésions oculaires.

Si vous notez une diminution de l'acuité visuelle, dans les heures qui suivent l'observation de l'éclipse solaire sans moyen de protection adapté, consultez rapidement un médecin généraliste ou un ophtalmologiste pour obtenir un avis médical.
